



Bulletin municipal n° 39

Le mot du Maire

Chers Thénacoises et Thénacois,

Tout au long de cette année 2022, notre économie nationale a subi indirectement les velléités des pays Européens voisins, cette crise qui a pris le relais de la Covid, a créée une inflation certaine mettant de nombreux foyers et entreprises dans l'incertitude du lendemain. Malgré tout, concernant nos manifestations habituelles, nous avons pu programmer les repas des aînés offert par la municipalité début septembre et le comité des fêtes a organisé son vide grenier du 14 juillet et pour la première fois un marché de Noël fin novembre qui fût une vraie réussite. Merci pour leur travail.

Pour ce qui est des travaux réalisés en cours d'année, on citera

- ✚ l'extension de l'atelier communal avec un enduit de façade intégrant la totalité du mur.
- ✚ Pour la voirie, nous avons fait un ré-agrèage complet suivi d'un revêtement bicouche sur le chemin menant au « Pey », ainsi que le chemin de « Boismartin », la route du Félix et l'allée de « Larroque ».
- ✚ Au risque de décevoir les chasseurs de sanglier, nous avons fait un terrassement au tombant de l'église de Puyguilhem afin de pouvoir l'entretenir mécaniquement, le rendu visuel est nettement amélioré.
- ✚ Toujours dans la continuité de ses talents de ferronnier, Jean-François vient de finir d'installer le portail, fait de ses mains, sur la nouvelle entrée du cimetière de Puyguilhem.

Quant à l'agglomération, elle a fait des travaux de point-à-temps sur la voirie communale.

Pour ce début d'année, nous venons de valider un devis sur la rénovation et le jointement du sol du chœur de l'église de Monbos et enfin, la rénovation du balisage des chemins de randonnées est toujours en cours.

Courant de l'été 2023, Jean-François va faire valoir ses droits à une retraite bien méritée. La municipalité va devoir lui trouver un remplaçant.

Je tenais également à souhaiter la bienvenue aux familles qui ont fait l'acquisition de domaines sur la commune tels que « Château Panisseau », « Domaine du Félix », la « queue du Chien » nommée « La Chartreuse », et enfin « La Baysse ».

Enfin, je tiens à remercier tout le personnel communal, ainsi que les associations qui œuvrent au quotidien pour le bon fonctionnement de notre commune.

Au nom du Conseil Municipal, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, et mes meilleurs vœux pour 2023.

Jean-Jacques CHAPELLET

CARNET

Naissances : Bienvenue à :

- ✚ Daniel JIANU, né le 18 février 2022
- ✚ Eden MOSES, née le 27 juillet 2022

Le conseil municipal formule ses meilleurs vœux de santé pour les nouveau-nés et félicite les parents

Mariages : félicitations à :

- ✚ Dominique REY et Céline SCHWARTZ, le 04 juin 2022

Le conseil municipal félicite les mariés de l'année ainsi que leurs familles.

Décès / Inhumations : condoléances aux familles de :

- ❖ Eliane CHAPPELLET (Bureau), décédée le 26 avril 2022 à Bordeaux
- ❖ Raymonde CHABROL (CADO), décédée le 4 juillet 2022 à Bergerac

Le conseil municipal s'associe à la douleur des familles.

NOUVELLES BREVES

Subventions aux associations : La commune a voté les subventions 2022 lors de sa séance du 16 mars pour un montant de 3 660 €

A noter sur vos agendas :

15 janvier 2023	Après midi récréative ouverte à tous.
2 avril 2023 :	Repas de chasse
18 juin 2023 :	Repas des aînés
28-29-30 avril 2023 :	Winestock Festival
14 juillet 2023 :	Vide grenier et marche
26 novembre 2023 :	Marché de Noël

*Festivités de l'année
2023*



Tarifs des salles :

Salle de Puyguilhem : Idéale pour des petits groupes d'un maximum de 40 personnes ; elle est très bien équipée ; cuisine avec vaisselle, frigo, four, lave-vaisselle

Tarifs d'utilisation de la salle de Puyguilhem à partir du 1^{er} janvier 2017 (délibération du 7 juillet 2016) :
salle réservée uniquement aux habitants et aux associations de la commune

Habitants : 100 € ; Associations : Gratuit ; Caution pour tout utilisateur : 500 €

Préconisations liées à la l'utilisation de la salle : Musique interdite, 40 personnes maximum

Salle de Thénac :

Tarifs d'utilisation de la salle des fêtes de Thénac depuis le 1^{er} janvier 2017 (délibération du 7 juillet 2016) :

Habitants de la commune :

Salle des fêtes et cuisine : 175 €

Salle seule : 100 €

Caution pour tout utilisateur : 500 €

Extérieurs commune :

450 €

250 €

Tarifs du gîte communal :

- chambre pour 2 personnes : 30 € la nuitée / 200 € la semaine
- chambre pour 3 personnes : 45 € la nuitée / 300 € la semaine
- chambre pour 4 personnes : 60 € la nuitée / 400 € la semaine
- le gîte complet (19 couchages) : 250 € la nuitée / 1 500 € la semaine
-

La semaine s'entend du samedi au samedi.

INFOS...

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi : 12 h 30 à 18 h 00
mardi de 8 h à 12 h 30
mercredi de 8 h à 13 h
vendredi de 8 h à 13 h

Renseignements :

Tél : 05.53.58.43.63
Adresse mail : thenac.mairie@wanadoo.fr

Permanence du Maire : le Maire reçoit en mairie le mardi et le vendredi de 10 h 30 à 12 h ou sur rendez-vous.

Collecte des déchets et des recyclables :

Collecte des sacs noirs : le lundi - Collecte des sacs jaunes : le jeudi

Compte tenu de l'heure de la collecte, veuillez déposer les sacs la veille au soir.

Horaires d'ouverture de la déchèterie de Sigoulès : ZAE Roc de la Peyre – 24240 Sigoulès - Tel / Fax : 05 53 23 32 28

Horaires valables en toutes saisons :

Lundi : 9h-12h et de 13h30 – 17h

Mercredi : 9h-12h et de 13h30 – 17h

Jeudi : 13h30 – 17h

Samedi : 9h-12h et de 13h30 – 17h

Fermée le Mardi, Vendredi et Dimanche

Carte Nationale d'Identité et passeport:

Les communes les plus proches recevant les demandes sont Gardonne et Bergerac. Avant de vous rendre dans ces mairies, vous devez vous préinscrire sur Internet (<https://predemande-cni.ants.gouv.fr>), puis prendre rendez-vous auprès de la mairie sélectionnée.



Gardonne ouverture du lundi au vendredi 9h/12h30 – 13h30/16h30 - Tel 05.53.23.50.70

Bergerac ouverture du lundi au vendredi 8h/12h – 13h30/17h30 - tel 05.53.74.66.66

Les délais pour obtenir un rendez-vous sont très longs, n'attendez pas le dernier moment.

Règlementation feu

Arrêté préfectoral du 14 mars 2013

Du 1^{er} mars au 30 septembre - Tout brûlage est interdit –

Du 1^{er} octobre à fin février – Autorisé mais soumis à déclaration en mairie

Pour les professionnels, tous les brûlages sont interdits, les déchets verts doivent être amenés en déchetteries. Merci de respecter les règles de sécurité notées sur la déclaration de brûlage.

Site Internet : Lien : <https://thenac24.fr/>

Petit rappel concernant notre site internet qui a été mis en place en 2021.

Les internautes peuvent y trouver des informations sur :

- La mairie et son actualité
- L'histoire de Thénac
- Les activités économiques, artisanales, touristiques et associatives
- Les bulletins municipaux

Si vous souhaitez nous faire parvenir des informations susceptibles d'intéresser la commune, vous pouvez nous envoyer vos documents par e-mail à thenac.mairie@wanadoo.fr

Permanence France Service: 1^{er} semestre 2023

La maison France Service vous propose des permanences à la mairie de Thénac les mercredis suivants de 9H à 12 H

- ✚ Mercredi 25 janvier 2023
- ✚ Mercredi 29 mars 2023
- ✚ Mercredi 31 mai 2023

Les décisions importantes du Conseil Municipal en 2022

Que vous pouvez retrouver en détail sur le site Internet de la commune Lien : <https://thenac24.fr/>

Conseil municipal du 12 janvier 2022

- Révision des loyers communaux
- Effacement réseau électrique au Cauffour
- Contrat statutaire CDG, CDAS 2022, Temps partiel dans la fonction publique, médecine du travail
- Dématérialisation urbanisme CAB/ATD
- Délibération investissement avant budget
- Convention SPA 2022
- Chambre régionale des comptes CAB

Conseil municipal du 16 mars 2022

- Compte de gestion 2021, compte administratif 2021 et affectation des résultats 2021
- Vote des subventions 2022
- Adressage nouveau numéro
- Rapport Orientation Budgétaire CAB

Conseil municipal du 13 avril 2022

- Budget prévisionnel 2022
- Vote des taux 2022 avec transfert de fiscalité à la CAB pour la compétence voirie.

Conseil municipal du 27 juillet 2022

- Réforme de la publicité des actes
- Statuts SDE24
- Convention assainissement Denham
- Rapport sur la qualité du service public (eau potable)
- RLPI (règlement local de publicité intercommunal)
 - *Arrêt de Bus (demande de parents), Positionnement du SRO Thénac, Ordures ménagères*

Conseil municipal du 03 novembre 2022

- Changement d'assiette chemin rural du Pey
- Rapport d'activité du SDE24
- Rapport d'activité SMD3
- Rapport d'activité CAB 2021
- RODP Enedis
- Rattachement RODP Orange
 - *Contrat d'objectif 2022/2024, Panneau Pocket – Facebook, Redevance Incitative ordures ménagères, Publicité fibre, Publicité « Légumerie », Repas CIAS, Remerciement la ligue contre le cancer, Planning bulletin municipal.*

AEM : Association pour l'Eglise de Monbos

CLECT : Commission locale d'évaluation des Charges Transférées

CAB : Communauté d'Agglomération Bergeracoise

SDE24 : Syndicat Départemental d'électrification Dordogne

SMDE 24: Syndicat Mixte des eaux de la Dordogne - **SIAEP** : Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable

CIAS : Centre Intercommunal d'Action Sociale

CDAS : Comité Départemental d'Action Sociale - **CNAS** : Comité National d'Action Sociale

SDIS : Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours

CCID : Commission communale des impôts directs

ATD : agence technique départementale, **DFCI** : Défense des Forêts Contre l'Incendie

Epicerie Associative AmMây

Cachée au fond d'une impasse, bordée par de beaux champs de vignes, l'épicerie associative AmMây continue son petit bout de chemin pour la deuxième année.

N'hésitez pas à nous rencontrer lors de nos 4 permanences hebdomadaires au 402 route des 4 vents. Vous trouverez un vaste choix de fruits et légumes des producteurs voisins ainsi que de nombreuses références de produits secs et de première nécessité.

Au plaisir de vous retrouver pour échanger ensemble de beaux moments dans notre local rustique mais chaleureux.

Ouverture: Lundi 14h-16h/Mercredi:16h30 - 18h30/Jeu: 16h30 - 18h30/Samedi: 10h30 -13h

Cotisation : 40€/ans

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION POUR LES PLANTATIONS

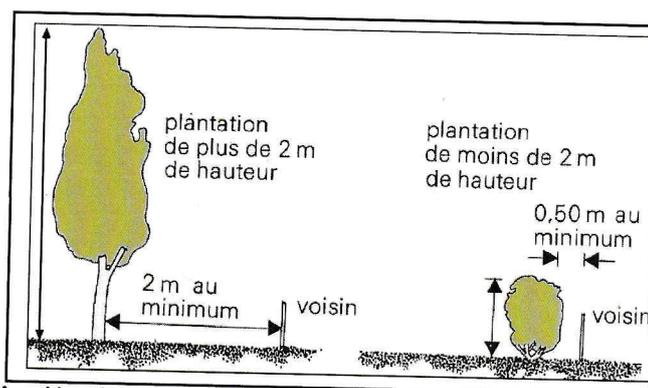
Plantations sur fonds privés

La distance minimum à respecter par rapport au terrain voisin varie selon la hauteur de votre plantation.

Lorsque la hauteur de la plantation est inférieure ou égale à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 0,5 mètre.

Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres.

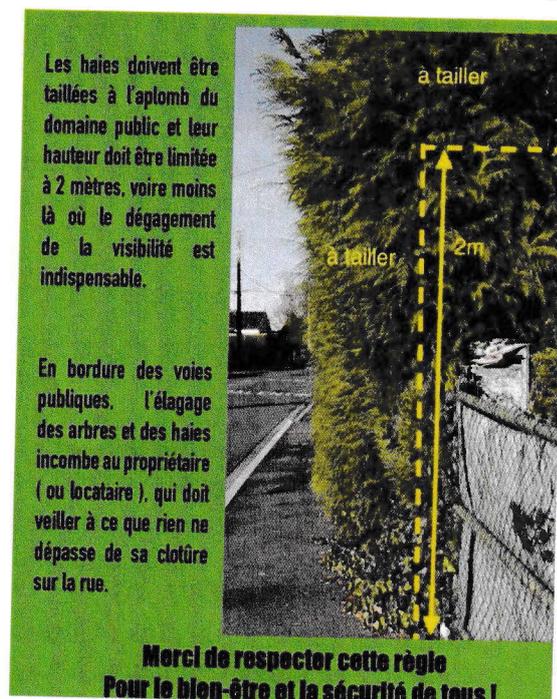
La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur de la plantation se mesure depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.



Plantations en bordure de voies publiques

1. Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux.
2. Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)
3. Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).
4. Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin.
5. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière)



ÇA C'EST PASSE EN 2022 !

Elections Présidentielles : Résultats du 1^{er} tour

Résultats du 2^d tour

Liste des candidats	Voix	Thénac
M. Emmanuel MACRON	18 768 639	95
Mme Marine LE PEN	13 288 686	85

Elections législatives :

Liste des candidats	Voix	Thénac
M. Emmanuel MACRON	9 783 058	52
Mme Marine LE PEN	8 133 828	60
M. Jean-Luc MÉLENCHON	7 712 520	40
M. Éric ZEMMOUR	2 485 226	19
Mme Valérie PÉCRESSE	1 679 001	7
M. Yannick JADOT	1 627 853	17
M. Jean LASSALLE	1 101 387	17
M. Fabien ROUSSEL	802 422	1
M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	725 176	4
Mme Anne HIDALGO	616 478	3
M. Philippe POUTOU	268 904	4
Mme Nathalie ARTHAUD	197 094	1

Nom	1 ^{er} tour		2 ^{ème} tour	
	Commune	Circonscription	Commune	Circonscription
Michèle ROUX	42	9 214		
Serge MULLER	31	10 338	62	18 891
Christoph CATHUS	23	6 384		
Michel DELPON	26	9 591	62	18 561
Nathalie BALLERAND	11	2 149		
Aurélien DELFOUR	9	2 951		
Amandine LEGROS	7	985		
Hervé PRATS	5	807		
Cédric ULIAN	1	621		
Jonathan ALMOSNINO	1	437		

Recensement de la population :

Nous remercions la population pour l'accueil fait à Virginie, notre agent recenseur.

Les résultats sont en baisse, mais le village des pruniers était désert au moment de la collecte des fiches ce qui a impacté le chiffre final.

Selon l'Insee, au 1^{er} janvier 2022, après recensement, nous comptons 443 habitants (502 au 1^{er} janvier 2021)

Marché de Noël : Le 27 novembre, 1^{er} marché de Noël, organisé par le comité des fêtes. Grand succès, beaucoup d'exposants, énormément de passage. Ce premier essai est plus que satisfaisant.

Vide grenier et marche : 14 juillet, comme toutes les années, le comité des fêtes a organisé un vide grenier et une marche. Malgré la chaleur de cet été, le succès était au rendez-vous

Repas des aînés : Le dimanche 4 septembre 68 personnes se sont retrouvés à la salle des fêtes de Thénac pour le traditionnel repas des aînés.

Vous trouverez des photos en fin de journal

LES ARTISANS DE LA COMMUNE

Terrassement – Assainissement : Mario ZORZETTO : 05.53.58.46.73

Maçonnerie : Olivier MOUTIER : 06.23.32.66.20

Agencement intérieur, salle de bain, cuisine, dépannage : Pascal MAURY : 06.85.96.35.84

Encadrement d'art : Christine DANIEL – www.latelierbleu-encadrement.fr . 06.06.42.46.41

Menuisier : Julien REY . 05.53.57.59.61

Entretien parcs et jardins : Christian DESPRAT . 05.53.24.94.19

Courtier en vins : Guillaume LAUNAY . 05.47.77.06.56

Urbanisme

Pour toutes modifications urbanistiques, veuillez contacter la mairie pour connaître la démarche concernant votre projet.

- ✓ Le formulaire de demande de **permis de construire** pour une maison individuelle (cerfa n° 13406) doit être utilisé pour les projets de construction d'une seule maison individuelle d'habitation et de ses annexes (garages...) ou pour tous travaux sur une maison individuelle existante soumis à permis de construire.
- ✓ Le formulaire de **permis de démolir** (cerfa n° 13405) doit être utilisé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction protégée ou située dans un secteur protégé ou lorsque le conseil municipal du lieu où se situe le projet a institué cette obligation.
- ✓ Le formulaire de **déclaration préalable** (cerfa n° 13404) doit être utilisé pour déclarer des aménagements, des constructions ou des travaux non soumis à permis. Lorsque votre projet concerne une maison individuelle existante, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes (cerfa n° 13703). Lorsque votre projet concerne la création d'un lotissement non soumis à permis d'aménager ou une division foncière soumise à contrôle par la commune, vous devez utiliser le formulaire de déclaration préalable pour les lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager (cerfa n° 13702)

Recours à l'architecte :

- ✓ En règle générale, vous devez faire appel à un architecte pour établir votre projet de construction pour une construction à usage autre qu'agricole (par exemple, une habitation) dont la surface de plancher dépasse 150 m²
- ✓ une construction à usage agricole ou une construction nécessaire au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les CUMA dont ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol ne dépasse pas 800 m² ;
- ✓ des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 m et dont ni la surface de plancher, ni l'emprise au sol ne dépasse pas 2000 m².

Qu'est-ce que le changement de destination ?

Changer la destination ou la sous-destination consiste à passer de l'une à l'autre des destinations, ou de l'une à l'autre des sous-destinations, y compris au sein d'une même destination.

Par exemple : Transformer des bureaux en hôtel ou transformer une habitation en commerce.

Vous pouvez obtenir des renseignements et remplir les formulaires en ligne sur le site officiel de l'administration française (<http://www.service-public.fr>).

SOLIHA

Acteur de l'économie sociale et solidaire, SOLIHA, est le premier mouvement associatif pour l'amélioration de l'habitat.

Son objectif principal est de **favoriser l'accès et le maintien dans l'habitat** des personnes défavorisées, fragiles et vulnérables.

Leurs actions

- ✓ Accompagner les personnes âgées et handicapées souhaitant mieux vivre chez elles

Adapter le logement aux personnes âgées pour leur donner la possibilité de se maintenir dans un logement sécurisé, et aux personnes en situation de handicap pour rendre possible une plus grande autonomie résidentielle.

- ✓ Réussir la transition énergétique pour tous
- ✓ Lutter contre l'habitat indigne et dégradé

La lutte contre l'habitat indigne et non décent a animé le Mouvement SOLIHA dès son origine. En mobilisant une équipe pluridisciplinaire, SOLIHA accompagne les particuliers et les territoires dans le repérage et le traitement des différentes situations d'habitat indigne, pour permettre à tous de vivre dans un logement décent.

- ✓ Mobiliser le parc privé à des fins sociales
- ✓ Produire des logements d'insertion

Vous pouvez retrouver SOLIHA à Périgueux au 56 rue Gambetta – BP 30014 6 24001 PERIGUEUX
Tel : 05.53.06.81.20 - Fax : 05 53 35 15 90 – Mail : eie.dordogne@solihha.fr

Les "Amis de l'Eglise de Monbos" vous présentent leurs Meilleurs Vœux pour 2023

L'année passée nous avons formulés trois vœux concernant un retour à la normalité, pour se rencontrer dans une atmosphère sereine et pouvoir reprendre nos concerts. Nos vœux ont été exaucés.

Par prudence notre Assemblée Générale s'est encore une fois tenue à distance via email ou courrier.

Mais le 10 juillet finalement, après 2 ans de carême, l'Eglise de Monbos a vu son premier concert après la restauration avec le **Duo flûte et harpe de Carine Honorat et Laurence Bancaud**.

Un succès musical formidable, malgré la vague de chaleur.



Le 8 août dans les mêmes conditions météo a eu lieu le deuxième concert avec l'accordéoniste ukrainien **Bogdan Nesterenko**. Il fallait le voir pour croire que nous n'entendions pas une grande orgue.

Le final de la saison, le 4 septembre, avec le quintette de flûtes à bec **Les 4 Vents** a été musicalement et financièrement un grand succès.

En vu des besoins humanitaires, le conseil d'administration a décidé de verser cette année les montants des recettes nettes des concerts au profit de l'organisation humanitaire ukrainienne Vostok-SOS, recommandée par Pr. A. Quesnay de la Sorbonne.

Nous remercions tous les musiciens qui nous ont aidés en réduisant substantiellement leurs cachets.

On espère donner un peu de soulagement et de bonheur à ceux qui vont en profiter. Comme l'a écrit Rousseau je pense que tous ceux qui ont participé y trouvent aussi un peu de bonheur.

«Je sais et je sens que faire du bien est le plus vrai bonheur que le cœur humain puisse goûter.» Jean-Jacques Rousseau

Dans cette lignée nous vous souhaitons à tous une bonne année 2023.

Pour et avec le Conseil d'Administration

Thomas Hettlage



[FOYER RURAL DE THENAC](#)

Après deux années de « sommeil » consécutives à la Covid, notre groupe, renforcé par la venue de 3 nouvelles personnes, s'est remis en marche pour animer le village.

Grâce à elles, une nouvelle manifestation est née : **Le Marché de Noël**

Malgré nos craintes dues à la canicule, le vide grenier du 14 juillet a connu une animation soutenue le matin agrémenté le midi par un agréable moment convivial autour de grillades et autres gourmandises.

L'évènement marquant de ce millésime 2022 est la mise en place de notre premier marché de Noël, qui, au dire des exposants présents, a été une réussite en termes d'organisation, de convivialité et de clientèle.

Lors de ces manifestations, vous avez été nombreux à déambuler parmi les stands des exposants, nous vous remercions de votre participation et nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour le vendredi 14 juillet et le dimanche 26 novembre 2023.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et de bonnes choses pour 2023 en prenant bien soin de vous et de vos proches

La joyeuse équipe du foyer rural

Un patrimoine viticole à vivifier

VITICULTURE. Claire Janoueix et son compagnon, Audouin d'Aboville, ont racheté le château de Panisseau, à Thénac. Ils réalisent leur rêve dans un endroit où production de vins et location de gîtes cohabitent.

Arrivés au mois d'août à la fête du château de Panisseau, à Thénac, Claire Janoueix et son fiancé, Audouin d'Aboville, affichent un visage souriant. Ils ont achevé leurs premières vendanges qui ont donné une petite récolte mais un millésime de qualité. C'est une belle aventure qui commence, en même temps qu'un défi de taille que se lance le jeune couple d'une vingtaine d'années.

Le domaine comprend un petit château bâti au XIII^e siècle, trois gîtes et 107 ha de foncier, dont 47 ha de vignes. « Dès la première visite, en janvier 2022, nous sommes tombés sous le charme », explique la vigneronne de 26 ans après avoir vu l'annonce, la première fois, sur le site de la Safer. Malheureusement, le château commençait à se détériorer à cause d'un trou dans la toiture, bouchée temporairement depuis. Des pigeons occupaient la bâtisse et les ronces avaient envahi les abords. Le nettoyage a commencé. Ce patrimoine a joué un grand rôle dans la reprise. Claire Janoueix a fait une licence d'histoire de l'art à la Sorbonne avant d'être diplômée d'un master spé-



Audouin d'Aboville et Claire Janoueix ont repris le site de 107 ha. (Ph. Château de Panisseau et A. M.)

cialisé Manager de domaine viticole à Bordeaux sciences agro, en décembre 2021. « C'était bien d'avoir une activité secondaire avec la location de gîtes, en cas d'aléa climatique ou de forte maladie de la vigne », précise Audouin, gérant de la structure, qui travaillait dans l'industrie du paiement à Paris.

Rachat complet

Le coût du rachat de l'entreprise (foncier, 4 000 m² de bâtiment et le matériel) se situe

dans une fourchette entre 1 et 1,5 M€, sans apport personnel. Il a même fallu emprunter davantage afin d'éponger les dettes et reconstituer le fonds de roulement. Le Crédit agricole Charente-Périgord les a suivis dans cette reprise. Il faut dire que la jeune femme est issue d'une très ancienne famille de viticulteurs à Libourne qui l'a soutenue et conseillée dans son projet. Son père, Jean-Philippe Janoueix, possède le Château La Confession en appellation Saint-Émi-



lion grand cru. « Pour rassurer la banque, j'ai acheté 80 % et mon père 20 % », précise Claire Janoueix. Le couple a aussi repris les quatre salariés. Le château de Panisseau appartenait depuis une dizaine d'années à un fonds de pension chypriote. « Il s'agissait d'une société écran d'une société écran... derrière laquelle se trouvait un homme d'affaires russe », explique la jeune femme. Après avoir beaucoup investi au départ, en particulier pour refaire les gîtes, le robinet d'argent avait été

Vendre en bouteilles

Le couple veut relancer la commercialisation en bouteilles qui s'était effondrée puisque la production était écoulee surtout en vrac. Les repreneurs veulent proposer des vins plus qualitatifs. « Il faut qu'on vende pour pouvoir réinvestir », lance Claire Janoueix. Parmi les multiples travaux qui attendent le jeune couple, en priorité, il va falloir restructurer le vignoble qui compte beaucoup de pieds manquants et des vignes très anciennes. Les nouveaux propriétaires veulent aussi être labellisés HVE 3. Sans oublier la rénovation d'un des trois gîtes, ainsi que la création d'un quatrième. Enfin, ils souhaitent restaurer le château pour y proposer des salles de réception.

Alexandre Merlinges



GUILLAUME LAUNAY, COURTIER, À LA TÊTE DE VINS DU SUD-OUEST COURTAGE, À THÉNAC (24)

« JE NE TRAVAILLE PAS AVEC TOUS LES NÉGOCIANTS »

« Jusqu'en 2015, je ne connaissais rien au métier de courtier. Après avoir passé mon diplôme d'œnologie, j'ai été responsable d'exploitations viticoles pendant quinze ans, à Bordeaux et à Bergerac. À la quarantaine, j'ai eu envie d'entreprendre. J'ai repris l'entreprise d'un courtier qui partait à la retraite, que j'ai baptisée "Vins du Sud-Ouest Courtage". J'ai découvert les relations commerciales, la façon dont fonctionnent les

acheteurs. Je ne travaille pas avec tous les négociants. Certains cherchent en priorité des produits bas de gamme, d'autres demandent des échantillons à tous les courtiers sans passer commande. Je réalise 60 % de mon chiffre d'affaires avec les vins de Bergerac. Le reste avec les Fronton, Buzet ou Gaillac. Début février, je goûte les vins. On discute prix. J'apporte les échantillons aux négociants. Si les deux parties tombent d'accord, je prépare le

bordereau d'achat qui inclut le prix, la date de retraiton qui peut aller jusqu'à six mois, le paiement, les spécificités (vin filtré, nom de château). Je perçois 2 % de commission de la part de l'acheteur. En tant que courtier, il faut s'adapter : aujourd'hui, on passe plus de temps au bureau. De moins en moins de courtiers assistent aux événements des vins. J'essaie d'y aller tant que je peux car c'est un moment d'échange et de partage avec le viticulteur. »



Chez Frédéric DUTEIL - Thénac

Une relation de confiance

Le vigneron affiche une confiance aveugle en son courtier. « Guillaume ne lâche pas les prix ; il ne brade pas les vins, assure-t-il. Si un négociant veut un prix trop bas, il lui dira non. Il négocie toujours des prix acceptables. Les négociants, ce sont des maquignons. »

De son côté, le courtier rappelle que ce viticulteur ne compte pas ses heures, qu'il fait tout lui-même. Certes, son chai n'est pas carrelé, mais « il fait tout pour faire des bons vins ». Tout en soulignant que Duteil est « assez stressé. Il faudrait que j'aie déjà vendu tous ses vins ! » Alors le courtier le rassure et lui répète : « Ne t'inquiète pas, on a le temps. » Le viticulteur est aussi céréalier (5 ha) et éleveur de vaches (une douzaine). Dans quinze jours, les deux hommes se retrouveront au conseil municipal de Thénac. ● COLETTE GOINÈRE

« Je viens de la production »

Aujourd'hui courtier à Bergerac, Guillaume Launay connaît les contraintes de la production, ayant été auparavant responsable d'exploitation.

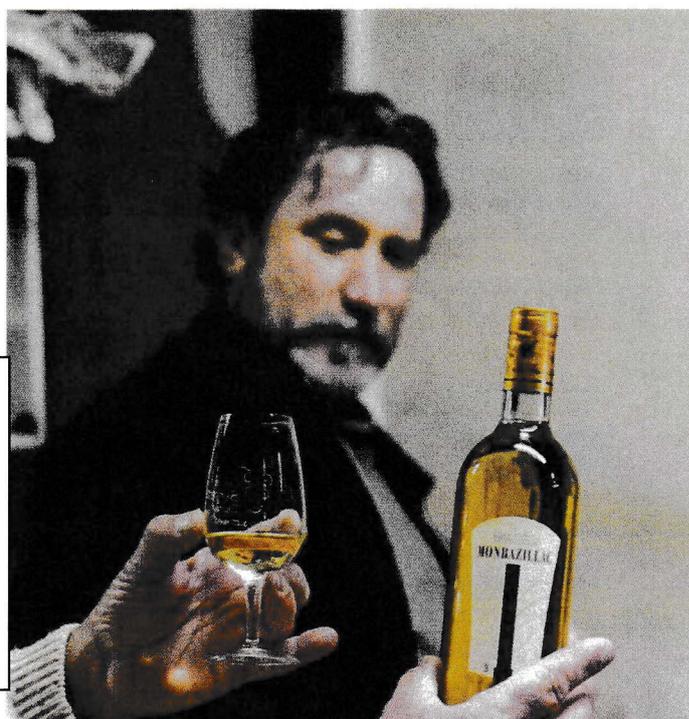
En tournée avec cet intermédiaire, en qui des vignerons placent tous leurs espoirs de trouver le meilleur acheteur pour leur vrac.



GUILLAUME LAUNAY

(à droite) apporte un échantillon de pécharmant à Fabien Castaing, viticulteur et négociant à Cunèges.

Une seule gorgée aura suffi. Et le verdict tombe : « *Il a la bonne couleur, nous lâche Guillaume Launay, ni trop jaune ni trop vert, légèrement doré. Pas d'excès de SO₂. Je peux présenter le vin d'Alain au négociant. Il est très correct.* »



WINESTOCK

FESTIVAL



Ce festival, qu'est-ce que c'est ?

L'image du vin véhiculée par les médias est de plus en plus négative. Le vin est réduit à l'alcool et on occulte sa convivialité. En tant qu'acteur de la filière vitivinicole, nous devons réagir et défendre cet élément majeur de la culture Sud-Ouest et par là nos intérêts.

Nous avons décidé, quant à nous, de créer le **Winestock Festival**, qui se déroulera pour sa première édition les **28, 29 et 30 Avril 2023** en Dordogne, Cet événement rassemblera des vignerons, des fournisseurs et prestataires de service de la filière, et des amis du vin. Le temps d'un événement, sans concurrence ni concours, nous partagerons un bon moment autour de bons vins, de bonnes musiques et de bons repas.

Entre nous, nous réaffirmerons notre attachement aux valeurs du vin et de la Ruralité, synonyme **de partage de fête et de moments agréables** entre amis ou en famille.

Où va se dérouler cet événement ?

Les Masterclass (comprenez là un cours de perfectionnement et de partage d'expérience donné par l'expert d'une discipline) se dérouleront sur les communes de **Thénac et Monestier**, la partie restauration et festivité à Monestier entre salle des fêtes, salle de sport et autres chapiteaux.

Et la programmation dans tout ça ?

Vendredi 28 Avril 2023 « Nuit blanche » à partir de 18h30

Mise en avant des vins blancs des différents vignerons partenaires du festival, bar à huîtres, fromages, restauration de qualité avec des produits locaux. Le tout animé par le groupe Sex toys brass band.

Pour la partie concert nous aurons :

21h00 ADDHORNS, 10 musiciens au registre Jazz, Funk, soul.

23h00 SALSAFON, 12 musiciens pour le meilleur de la Salsa en France.

Samedi 29 Avril 2023
Journée « Sud-Ouest »

A partir de **10h30**, ouverture des différentes **Masterclass** autour du vin, à la dégustation, dégustation des vins leader de chaque vigneron partenaires du festival, découverte de cépages mineur ou oubliés, Cognac versus Armagnac ... Ces ateliers se poursuivront l'après-midi.

13h00, repas Sud-Ouest

Il sera toujours assurée une restauration en parallèle.

L'après-midi et le début de soirée sera animée par les Fantsakes et Rhythm'n'brass,

CONCERTS

21h00 LA BRIGADE DU KIFF, groupe plein de générosité venu de Narbonne, Ska, Rock ...

23h00 LE FUNKY STYLE BRASS, Brass Band Toulousain déjante, on aime !

Dimanche 30 Avril 2023
Bifteckade

De **10h30 a 16h** foire aux vins avec les vigneron du festival

A partir de **12h00 « Bifteckade »**, entrecôtes/frites issues de la production locale avec animation musicale, cela permet aux plus anciens que nous n'oublions pas de venir profiter de notre événement.

Pour clôturer ce beau week-end, nous retrouverons en **concert** le soir le groupe d'Orthez : **Le trottoir** à partir de **21H**

Tout au long de ces trois jours, nous mettrons en vente des tickets pour une tombola au profit **des Sapeurs-Pompiers de la Dordogne**.

Si vous souhaitez participer à cet événement, de quelque manière que ce soit ou si vous avez des questions ou suggestions, contactez

Pascal Cuisset au 06.07.86.54.36 ou Jean-Marc Piazzetta au 06.82.66.27.08.

Également par mail winestockfestival@outlook.fr

Billetterie en Ligne
<https://www.helloasso.com/associations/winestock-festival>